

Liste récapitulative des documents à fournir lors de l'inscription

Etudiant ayant terminé ses études secondaires au terme de l'année 22-23	Etudiant ayant terminé ses études secondaires au plus tard à l'issue de l'année 21-22
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la formule provisoire originale de réussite du CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) ou une photocopie certifiée conforme de l'équivalence au Certificat d'Enseignement Secondaire (CESS) <input type="checkbox"/> une copie d'extrait d'acte de naissance <input type="checkbox"/> une photocopie recto-verso de la carte d'identité (Carte d'Inscription au Registre des Etrangers en Belgique pour un étudiant étranger) <input type="checkbox"/> une photo d'identité <input type="checkbox"/> le paiement direct par Bancontact/Mister Cash de la totalité du minerval (836€) ou au moins la 1^{ère} partie de 50€ (ou apporter la preuve du paiement (un extrait du compte débité)) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> une photocopie du CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur)* ou une photocopie de l'équivalence au Certificat d'Enseignement Secondaire (CESS) <input type="checkbox"/> pour toutes les années d'études après la fin des études secondaires : <ul style="list-style-type: none"> - une(des) attestation(s) de fréquentation originale(s), récente(s) et signée(s) par la Direction - le relevé de notes - l'attestation d'apurement de dettes <input type="checkbox"/> ou toutes autres attestations justifiant l'emploi du temps <input type="checkbox"/> la preuve d'avoir subi le bilan de santé organisé en Haute Ecole <input type="checkbox"/> une copie d'extrait d'acte de naissance <input type="checkbox"/> une photocopie recto-verso de la carte d'identité (Carte d'Inscription au Registre des Etrangers en Belgique pour un étudiant étranger) <input type="checkbox"/> une photo d'identité <input type="checkbox"/> le paiement direct par Bancontact/Mister Cash de la totalité du minerval (836€) ou au moins la 1^{ère} partie de 50€ (ou apporter la preuve du paiement (un extrait du compte débité))
<p>En plus pour les étudiants étrangers:</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le paiement direct par Bancontact/Mister Cash du droit d'inscription spécifique complémentaire (DIS – 1487€ en Bachelier) ou au moins la 1^{ère} partie de 148,70€ ou les documents justifiant de l'exemption du paiement de ce droit d'inscription 	

* Le CESS délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 92-93 doit être accompagné du Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur (DAES).